Informations de base

2001/2100(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget opérationnel CECA 2002 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	SEPPÄNEN Esko (GUE/NGL)	26/06/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ROVSING Christian (PPE-DE)	11/07/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	2388	2001-11-21

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/06/2001	Publication du projet de budget du Conseil	SEC(2001)0827	Résumé
11/06/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/2001	Vote en commission		Résumé
10/10/2001	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0342/2001	
24/10/2001	Débat en plénière		
25/10/2001	Décision du Parlement	T5-0563/2001	Résumé

25/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/11/2001	Débat au Conseil		
09/05/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2100(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/14798

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0342/2001	10/10/2001	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0563/2001 JO C 112 09.05.2002, p. 0203-0297 E	25/10/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	SEC(2001)0827	05/06/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget opérationnel CECA 2002

2001/2100(BUD) - 25/10/2001 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Esko SEPPÄNEN (GUE/NGL, FIN), le Parlement européen approuve le projet de budget opérationnel de la CECA conformément à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le Parlement se prononce pour un relèvement du budget de la CECA de 19 mios EUR afin de faire face à la réadaptation du secteur de la sidérurgie européenne et d'aider les travailleurs licenciés de ce secteur.

Budget opérationnel CECA 2002

2001/2100(BUD) - 05/06/2001 - Projet de budget du Conseil

OBJECTIF : établir le projet de budget opérationnel de la CECA pour 2002. CONTENU : L'approche budgétaire définie dans le présent projet de budget est à inscrire dans le contexte global de l'expiration du Traité CECA. Comme en 2001, l'exercice budgétaire 2002 est fondé sur une hypothèse de taux de prélèvement nul. Ainsi, les ressources de la CECA seront-elles constituées, du solde net, des recettes diverses, des annulations d'engagements et enfin du recours aux provisions pour financement du budget opérationnel. Le solde net de l'exercice 2002 est estimé à 31 mios EUR. Cette estimation tient compte du volume des placements et de l'évolution prévisible des taux d'intérêts. Les recettes diverses ont trait à des remboursements de créances évalués pour 2002 à environ 1 mios EUR. L'estimation du montant des annulations à opérer sur des engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation est de 17 mios EUR. Enfin, il sera nécessaire, pour équilibrer ce budget de recourir à hauteur de 102,8 mios EUR aux provisions constituées préventivement pour compenser la suppression du prélèvement. En conséquence, le budget opérationnel de la CECA pour 2002, s'établit comme suit: - 2,8 mios EUR au titre des dépenses administratives; - 77 mios EUR au titre des aides sociales. De ce montant, 48 mios EUR concernent l'aide traditionnelle à la réadaptation et 29 mios EUR pour le volet social charbon. A noter que la répartition indicative des aides à la réadaptation est de 31 mios EUR au bénéfice des travailleurs du secteur charbon et de 17 mios EUR au bénéfice des travailleurs du secteur d'acier ; - 72 mios EUR au titre des aides à la recherche, dont 52 mios EUR pour l'acier et 20 mios EUR pour le charbon. La répartition des financements dirigés vers la recherche qui prévalait en 2001 (71% acier, 29% charbon), sera très légèrement modifiée (72% acier, 28% charbon), ce qui permettra de se rapprocher progressivement de l'objectif accepté par le Conseil pour la répartition des financements au delà de 2002 (72,8% acier, 27,2% charbon). En outre, les montants indicatifs correspondant à des projets de recherche technique dans le domaine de la lutte contre les nuisances sur les lieux de travail, et dans l'environnement des installations sidérurgiques, seront de l'ordre de 4 mios EUR, tandis que les montants pour les projets de recherche dans le domaine de l'hygiène industrielle et de la sécurité dans les mines s'établiront à environ 3 mios EUR. Le projet de budget opérationnel CECA pour 2002 établi sur cette base s'élève ainsi à 151,8 mios EUR.